

Compte-rendu de la réunion du 27 Mai 2002

Absent excusé : Monsieur Didier CARRA.
Secrétaire : Mademoiselle Claudine CHAMBE.
Démissionnaire : Madame Christelle CHAVASSIEUX.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire :

APPROUVE, après lecture, le procès verbal de la séance du 29 avril 2002.

DELIBERE pour l'approbation du marché de la future station d'épuration.

ETUDIE le financement de la station d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle la part de subventions accordées à cette station budgétée à 457000€HT. 80 % sera subventionné (38 % Conseil Général, 15 % Région et 27 % Agence de l'Eau dont on a l'accord de principe, soit 365 877,64 €uros).

Une ligne de crédit est à ouvrir, pour la parti subventionnée.

Les conditions sont à discuter avec la Caisse d'Epargne.

Pour financer la part non subventionnée, un emprunt à long terme est étudié par le conseil. Il y a actuellement des taux intéressants pour des prêts BTP pour les collectivités. Les taux sont arrêtés jusqu'à fin Juin.

Après avoir été informé sur ces taux, le Conseil Municipal opte pour un prêt d'une durée de 20 ans à un taux fixe de 5,63 %, pour un capital de 106 714,31 €

Avec des remboursements trimestriels, l'annuité s'élèverait à 58 548,60F soit 8 925,68 €

Le coût total du prêt sur 20 ans sera de 178 513,53 €

En différant l'amortissement (les 5 premiers trimestres), l'emprunt s'élèvera à 180 963,69 €

Monsieur le Maire précise que les deux prochaines années seront difficiles pour les finances de la commune.

DELIBERE pour accorder Monsieur le Maire à dépose le permis de construire de la station d'épuration.

ENTEND des informations de Monsieur le Maire sur les travaux de voirie pour accéder à la station.

Ces travaux commenceront fin Juin. Des gares de croisements pour les camions ont été étudiées.

Ce marché a été obtenu par l'Entreprise RAYMOND de TERNAY, qui fera d'autres travaux de voirie sur la commune.

Il reste à solutionner le problème de l'eau sur le chemin menant à la station : où faire des traversées sans que l'eau n'abîme les cultures attenantes ?

Une visite de stations d'épuration, similaires à celle qui sera construite, est programmée Mardi 4 Juin après-midi.

Les conseillers municipaux et les membres de la commission assainissement élargie sont conviés à y participer.

Messieurs DUVER et PEILLON conduiront cette visite dans l'Ain.

DELIBERE pour acquérir l'immeuble de l'Association IBIS bâtiment de l'ancienne cantine mais l'association désire garder un droit de passage. Le Conseil Municipal délibère pour l'acquisition du bâtiment à 60 979,61 € subventionné à 60 %.

Suite à la demande faite par la municipalité d'acquérir également la maison de l'aumônier, l'association IBIS donne son accord.

DELIBERE pour la modification du poste d'agent administratif pour une durée de 20 heures hebdomadaires.

DELIBERE pour la signature d'une convention permettant d'accéder à Extranet du Centre de Gestion (accès aux services d'assistance juridique,...).

ENTEND divers comptes rendus et informations :

- de Monsieur FAYOLLE (Commission Scolaire) ayant assisté à une réunion avec l'AREM ; le prix du repas au restaurant scolaire sera en augmenté pour la prochaine rentrée scolaire.

L'augmentation prévue par l'AREM, basée sur du prévisionnel, serait entre 5 et 7 %. Or, ces raisons n'apparaissent pas justifiées aux communes qui refusent une augmentation de plus de 4 %. La réponse est en attente pour mi-Juin.

- de Monsieur GONON (Commission Bâtiments) :

La commission scolaire se réunira le 30 Mai, et avec la commission bâtiments le 1^{er} Juin pour la création de la 6^{ème} classe.

Le poste le plus important sera celui des cloisons, pour créer une salle d'évolution sous le préau. Trois entreprises ont été contactées. La solution la plus économique et insonorisante est celle des cloisons en bois (7 139 € contre 111 888 € en PVC).

Les travaux de chauffage de cette salle s'élèverait à 3 971 € TTC.

? à l'école maternelle, la vitre fendue va être changée et les stores réparés. La gouttière est due à un problème d'étanchéité sur la bavette en plomb au niveau du châssis vitré, et non pas au plastique.

? la cage d'escalier du bâtiment de la Placette va être rénové. Des travaux de peinture et d'isolation sont prévus.

? pour le jardin public, des clôtures, des murs en pierres et le portail sont commandés.

? l'horloge électronique de l'église sera remplacée Mercredi 29 Mai. Il serait bien de conserver l'ancienne horloge défectueuse (estimée à 80 kg).

? Acquisition de barrières pour limiter l'accès au terrain des Grandes Bruyères, un panneau d'informations pour la place et des bancs en pierre sont commandés.

- de Monsieur TARGE (Commission Fleurissement)

? des plantations de fleurs ont eu lieu avec 21 enfants du CP et Denis RAGEYS, dans une bonne ambiance et avec des explications techniques de Denis, tout autour de l'église et jusqu'à la salle d'animation.

? l'irrigation en fixe pour les plantations sous la salle des fêtes sera un gain de temps précieux pour les cantonniers.

? les jardinières au dessus du plateau sportif ont été garnies de fleurs.

- de Mademoiselle CHAMBE

? pour la Commission Culturelle de la COPAMO. La programmation de la saison culturelle 2002-2003 à la Salle Jean Carmet a été présentée par Michèle HOUZE lors de la dernière réunion.

Les spectacles seront variés. Exceptés les cinés conférences « Connaissance du Monde », presque tous les spectacles seront déficitaires par rapport au coût artistique, d'où la demande faite aux communes

d'être le relai pour la publicité. (Le coût artistique varie de 2 300 € à 6 100 € selon les artistes, les recettes maximum étant de 2 700 € par spectacle « Tout public »).

? pour le comité d'animation préparant la fête d'été du Dimanche 4 Août. L'explication de la rencontre inter-hameaux sera donnée par l'intermédiaire de la gazette du mois de Juin.

La prochaine réunion du Comité d'Animation aura lieu le 5 Juin.

- de Monsieur KEO KOSAL

? pour le Comité Informatique « Géosphère » a été retenu pour le CIG.

? pour l'arrivée du câble : Monsieur Simon POTOK occupera un poste nouvellement créé pour aider la commune lors du chantier de l'installation du câble.

? Pour la commission Jeunes : un point a été fait sur la proposition de MORNANT de mettre à disposition un animateur sportif pour le Club des Jeunes de RONTALON le vendredi soir. Lors de la création d'un contrat temps libre en projet au niveau de la COPAMO, Mr KEO KOSAL demande que les élus ou associations concernées par les besoins sur le terrain aient la possibilité de participer au débat sur le poste à créer. La commission jeunes continue de travailler au projet de création d'un emploi jeune au niveau de la commune.

- de Monsieur GRATALOUP

? pour la Commission Voirie : Toutes les voies communales ont été fauchées. Il faudra évacuer de l'eau dans un chemin aux Farges. Des arbres sont à couper au dessus de Croix Forrest car ils retombent sur la propriété de Monsieur CHABOCHE.

Un mur de soutènement s'effondre au Niguet chez Marnas.

Les Brigades Vertes ont élagué une partie du chemin pédestre dans le bois des Rivoire, sous la station d'épuration et du chemin de Fondoy vers le Boulard. Cette portion est à finir.

? pour l'éclairage public : le contrat avec l'Entreprise « Azergoise » se termine au 30 Juin 2002. A étudier la suite.

? pour l'AMAD. L'avis du Conseil est demandé par le Service de Soins Infirmier à domicile qui est mis en route sur la base de 20 « lits » pour personnes âgées ou convalescentes et 3 lits supplémentaire pour les personnes handicapées.

Le financement sera pris en charge par la SECU. Ce service synchroniserait les différentes personnes ayant rapport au malade. Le Conseil est favorable.

- de Monsieur Jean-Claude BUYER

? pour le Comité Voirie de la COPAMO qui s'est réuni. Le programme d'entretien des routes avance. Pour le « point à temps », quatre entreprises ont répondu, dont trois sont au même prix. Les travaux seront scindés en 3 lots.

Il a été demandé que des petits camions soient mis à disposition des petites communes. 7 à 8 tonnes sont prévues pour Rontalon.

La Préfecture demande aux communes de faire un classement « Voirie d'Intérêt Communautaire » d'ici la fin de l'année 2002, dans lequel seront orientés les travaux neufs et d'entretien. Ce classement est à étudier par le Conseil Municipal.

? sur le dernier Conseil Communautaire où un long débat sur le SCOT a eu lieu. Il y a eu un vote à large majorité qui permettra de transférer la compétence d'Urbanisme à la COPAMO. Il n'y aura plus de représentants communaux mais 7 délégués et 7 suppléants de la COPAMO.

QUESTIONS DIVERSES :

Elaboration des permanences du bureau de vote pour le scrutin des législatives des Dimanches 9 Juin et de Dimanche 16 Juin.